

République française COTE D'OR Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1> <p style="text-align: right; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">D2017-39</p>
---	---

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE MEMBRES			Le 14 septembre 2017 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire Etaient présents: CHAPOTOT Jocelyn, MORTIER Céline, QUIGNARD Jean-Pierre, MANIERE DRZAZGA Eliane, CORNESSE Jean-Pierre CHOPIN René, LUCOTTE Jean-Marc, MAURICE LUCOTTE Roseline, MENETRIER Adrien, BELORGEY Fabien, PAUVERT Yohan, DESBOIS Charline, GIRARD François, PAJOT Marc. Procuration : GIRARDIN Carine à DESBOIS Charline Absents : Secrétaire: MORTIER Céline
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	15	
Date de la convocation 07/09/2017 Date d'affichage 15/09/2017			

**OBJET : CONVENTION DE MANDAT AVEC ENEDIS POUR LE TRANSFERT DES INSTALLATIONS
DU RESEAUX**

Le Maire donne lecture du courrier de Maître Striffling en date du 4 septembre 2017 relatif à l'autorisation de signature de la « convention sous signature privée » en date du 8 juillet 2015 dont la SEMAB a convenu d'une servitude au profit d'ENEDIS, suite aux installations qui étaient indispensables au bon fonctionnement du réseaux.

Pour permettre de préparer l'acte authentique, aux frais d'ENEDIS, il est nécessaire que le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à signer ledit acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- AUTORISE monsieur le Maire à signer l'acte authentique de servitude au profit d'ENEDIS, et tous actes afférant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.



Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT